Maintien et actualisation des compétences (Recyclage)
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PREVENTION DES RISQUES

PREMIERS-SECOURS

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Durée : A partir de **7 heures**
(1 jour ou 2 demi-journées)

Nombre de candidats : 4 à 10 personnes
Au-delà, ajouter 1/2 heure par apprenant supplémentaire, jusqu'à 14 stagiaires maximum

Pré-requis : Etre titulaire du certificat SST

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- **Evaluation permettant l'analyse des écarts entre le comportement attendu du SST dans l'entreprise et les souvenirs des candidats.**
- **Révision des gestes d'urgence.**
- Informations sur l'actualisation de la formation liées aux risques spécifiques de l'entreprise ou au contenu de la formation

Animateur : 1 formateur expérimenté et certifié, à jour de ses formations continues.

Pédagogie Active et participative
Evaluation : Formative (tout au long de la formation), sommative et certificative (lors des cas concrets et mises en situation).

Recyclage : Obligatoire **tous les 2 ans.**

Public visé, législation et préconisations

- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de l'entreprise.
- Préconisé par les caisses d'assurance maladie pour tous les employés, cadres, dirigeants, stagiaires, apprentis des structures publiques ou privées de plus de 20 salariés.
- Obligatoire pour tous les ateliers, chantiers mobiles ou fixes où sont réalisés des travaux à risque (avec un effectif de 14 personnes et plus).

Adaptation à l'entreprise

- Après consultation de la médecine du travail, des gestes ou conduites à tenir spécifiques peuvent être ajoutés (Intégrer le garrot au contenu de la formation, ou traiter des situations à multiples victimes par exemple).

Formalités administratives

~ Certificats SST remis à chaque participant validé.
~ Enregistrement des participants sur le logiciel de gestion du dispositif SST (FORPREV) de l'INRS.
~ Feuilles d'émargement, copie des certificats et satisfaction des participants envoyés à votre service administratif dans un délai de trois jours ouvrables maximum.
~ Fiches individuelles d'évaluation et de suivi du SST
~ **Illustrés de formation remis à chaque stagiaire** en fin de formation.